

# ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2016

---

PROMOTION LANGUE RÉGIONALE - (N° 4096)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N° AC23

présenté par  
Mme Berthelot

-----

### ARTICLE 4

À l'alinéa 1, après le mot :

« régionales »,

insérer les mots :

« ou minoritaires ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.